

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place St-Jean, N.º 3; chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, N.º 20; et chez Chambet, libraire, rue Lafont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs. et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. On ne recevra que les envois francs de port. S'adresser pour ce qui concerne la rédaction, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

LYON.

Cette nuit à une heure, le feu s'est manifesté au rez-de-chaussée de la maison qui fait l'angle de la rue Sala sur le quai du Rhône. Comme c'était un atelier de charpenterie, le feu alimenté par des matières combustibles, a fait en peu de tems de rapides progrès; mais de prompts secours, la proximité du Rhône, l'activité des troupes de la caserne de la nouvelle douane en ont arrêté l'effet. On dit que le plancher du premier étage seulement est endommagé.

— Mardi dernier, 18 du courant, a eu lieu à l'école royale d'économie rurale et vétérinaire de Lyon, une séance publique de distribution de prix qui avait attiré un concours très-nombreux. Cette séance a été présidée par M. Menoux, conseiller de préfecture, désigné à cet effet par M. le Préfet absent. Elle a été remplie comme il suit:

1.º M. le président a prononcé un discours dans lequel de sages conseils adressés aux maîtres et aux disciples étaient exprimés avec éloquence.

2.º M. Grogner, l'un des professeurs, a rendu compte des travaux de l'école; il a fait connaître la correspondance qu'elle entretient avec des vétérinaires sortis de son sein. Il a payé un tribut de regrets et de vénération à la mémoire de M. Rast-Maupas, qui fut membre du jury de cet établissement.

3.º M. Godine a lu pour M. Grogner, secrétaire du jury d'examen, le procès-verbal de la session de ce même jury.

4.º MM. les élèves qui ont mérité des prix, se sont approchés du bureau pour les recevoir des mains de M. le président de la séance, de celles de M. l'inspecteur-général des écoles vétérinaires de France, et de celles de MM. les professeurs de l'école de Lyon.

Avant la clôture de la séance, on a exposé aux regards de l'assemblée des dessins d'animaux et d'instrumens aratoires tracés par les élèves; et ces ouvrages ont démontré les avantages qu'on retirera d'une nouvelle branche d'enseignement que les écoles royales vétérinaires doivent à une auguste sollicitude. (1).

— Le nommé Antoine Disset, tambour, au 16.º régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Montbrison, avait été traduit devant le 1.º conseil de guerre permanent, comme prévenu d'insultes, menaces de voies de fait envers son supérieur; crime qui emportait la peine de mort.

Cette affaire a été jugée avant-hier vendredi. Le conseil interrogé sur la question de voies de fait, l'a résolue négativement, à trois voix sur sept. La seconde question, celle d'insultes et menaces a été résolue affirmativement à l'unanimité. Enfin une troisième question, celle de savoir si le fait était excusable, a été également résolue en faveur de l'accusé à l'unanimité. En conséquence, ce militaire a été condamné seulement à deux ans de prison correctionnelle.

— Les nommés Jacques Chariat et Claude Faurand, jeunes soldats retardataires de la Haute-Loire, prévenus de désertion à l'intérieur, ont été acquittés, dans la même séance, et renvoyés à leur corps.

— Le *Courrier Français*, dans son numéro du 20 septembre, nous accuse mal à propos, de n'avoir pas fait précéder de l'acte d'accusation, le compte que nous avons rendu de l'affaire de la conspiration du département de l'Ain. L'arrêt de renvoi, la substance même de la déposition des témoins sont pour ainsi dire contenus dans tout leur ensemble dans le réquisitoire du procureur du Roi, qui jette sur cette affaire tout le jour nécessaire pour l'intelligence des débats; nous pouvions donc nous dispenser de remplir notre journal de répétitions qui auraient pu paraître ennuyeuses à nos lecteurs.

— Supposons qu'un journal de province eût dit: Madame Mainvielle Fodor a chanté d'une miraculeuse manière et elle a gagné 25 mille francs; si un journal de la capitale ne s'en moquait pas, ne serait-ce pas le cas de crier au miracle?

(1) C'est à la protection de Son Altesse Royale le duc d'Angoulême, que les écoles royales vétérinaires doivent l'établissement d'une chaire de dessin; chaire que M. Reverchon remplit à Lyon d'une manière distinguée.

— Un procès criminel des plus singuliers vient d'être jugé par la Cour d'assises de la Sarthe.

Un malheureux horloger du lieu de la Marre, commune de Vouvray, nommé René Brault a été assassiné par son voisin et son ancien ami, Pierre Cullier, cultivateur, parce que celui-ci s'était persuadé qu'il devoit au sortilège de Brault le malheur d'avoir perdu un enfant, de voir maigrir son cheval et sa vache et manquer ses récoltes. Une devineresse l'avait conforté dans cette malheureuse pensée, en lui tirant les cartes.

Cullier a comparu devant la cour d'assises de la Sarthe, et s'est montré dans tout le cours des débats, pleinement persuadé d'avoir bien fait de tuer un sorcier.

Cette circonstance atténuante, et celle d'une prétendue provocation de la part de la victime, ont été vainement invoquées par le défenseur de Cullier.

René Brault a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— Les numéros des 11 et 12 septembre de l'*Observateur autrichien* viennent de nous arriver. Nous donnerons demain la traduction des nouvelles que cette feuille donne sur les affaires du Levant. Nous nous bornons à annoncer d'après ce journal, que les corps turcs de Moldavie et de Valachie ont évacué ces provinces, et se sont retirés sur la rive droite du Danube.

Extrait du bulletin sanitaire de Barcelone, reçu à Perpignan, par le courrier du 10 septembre courant.

Il résulte des rapports du comité municipal de santé de la ville de Barcelone, que, du 5 au 7 septembre inclus, il est mort 37 individus, savoir: 2 au grand lazareth, 23 à Barcelonnette et 12 dans la maison de la *vice-reine*, lesquels provenaient de cette dernière résidence. Le nombre des nouveaux malades a été, durant ce même intervalle, de 58; savoir: 3 au grand lazareth, 39 à Barcelonnette et 16 à la maison de la *vice-reine*.

Ce bulletin ne donne aucun renseignement sur Barcelonne. La correspondance particulière est fort inquiétante à cet égard.

— Il résulte des nouvelles reçues par le courrier du 12 septembre, qu'il était mort 52 personnes à Barcelonnette, et que le nombre des nouveaux malades avait été de 107 dans les journées des 8 au 12 du courant.

La ville de Barcelone est elle-même la proie de ce fléau dont, contre toute évidence, on s'obstinait à nier l'existence, il y a à peine huit jours. Le secrétaire-général de l'administration provinciale est mort le 10 au soir de la fièvre jaune, et une femme qui le servait a succombé le lendemain, après 30 heures de maladie. Cette malheureuse cité est livrée à la consternation. Les autorités principales en sont parties le 11, et un cordon a été établi dans la matinée du 12. La province est inondée de personnes qui ont fui. On les repousse de partout. Il ne leur est pas même permis d'entrer dans une habitation pour se reposer ou se rafraî-

SPECTACLES du 23 septembre.

GRAND-THEATRE. — On commencera à six heures. Pour le second débat de M. Labotière; *PSYCHÉ ET L'AMOUR*, ballet-pantomime en trois actes, par M. Gardel. — M. Labotière remplira le rôle de Zéphire. — MM. Labotière, Quériaux, Mazurier; Mesd. Coëlina, Constant.

LE CONFIDENT PAR HASARD, comédie en un acte et en vers, par Faure. — MM. Chapron, Desroches, Constant, M. l'le Reine Chapron, Fleury Chapron.

LE ROSSIGNOL, grand opéra en un acte de M. Etienne, musique de M. Lebrun. — MM. Dérubelle, Dupont, M. l'le Coste.

THEATRE DES CELESTINS. — On commencera à 5 heures.

LE MONT SAUVAGE, ou Le Solitaire, mélodrame en trois actes, à grand Spectacle, par M. Guilbert de Pixérécourt. — MM. Maurin, Adam, Mad. Edouard.

THÉRÈSE, ou L'ORPHELIN DE GENEVE, mélodrame en trois actes, à grand Spectacle, par M. Victor. — MM. Adam, Hyppolite, Weis; Mesd. Edouard, Camus, Adam.

ÉLYSÉE LYONNAIS. — Grande Fête et brillante illumination. — Grande et bonne Musique militaire. — Promenades aériennes aux grandes Montagnes. — Expériences Aérosta-pyrotechniques et Départ des Chauves-Souris. — Grands Exercices sur la corde par la famille LONGUEMARE et Grande Ascension dans un brillant Feu d'Artifice. — Représentations au Théâtre pittoresque. — Théâtre des Pupi Napolitani. — Grandes Séances de Physique amusante.

chir. Les extrêmes se touchent. La Catalogne en est aujourd'hui un exemple bien frappant.

Un nouvel arrêté de M. le préfet du département règle les mesures de surveillance qui doivent être observées à cette frontière. Les principales ordonnent :

Que les communications à l'entrée comme à la sortie du royaume, ne pourront avoir lieu à l'avenir autrement que par le Perthus, où un lazareth d'observation sera établi pour la quarantaine qu'auront à subir les personnes qui seront dans le cas de passer en France. Des locaux seront aussi disposés, en forme de lazareth, à Banyuls-sur-Mer, à Saint-Laurent-de-Cerdans et à Bourg Madame, pour y déposer les personnes suspectées venir d'Espagne, surprises en deça de la ligne divisoire des deux royaumes, qui, après avoir subi les épreuves prescrites par les médecins, seront transférées dans les prisons de Perpignan, pour être poursuivies. L'article 6 maintient les communications avec la Cerdagne espagnole seulement, en observant les formalités voulues par l'arrêté du 10.

Suite de l'exposition des sentimens de Sa Sainteté. (Voyez notre numero de lundi 17 septembre.)

« Comme on ne peut donc prétendre que le chef de l'Eglise concoure lui-même à la mettre sous le joug de la puissance civile, on ne pourra contester que c'est avec toute raison que le Saint père demande que l'on supprime de la déclaration, les mots : secundum principia sue religionis fundamentalia, si l'on veut que cette déclaration soit approuvée et sanctionnée par Sa Sainteté.

» Par la même raison, le Saint père ne peut consentir que l'on conserve dans la même déclaration les paroles : secundum suprema que imperantium sunt protectionis jura, qu'on lit au peu plus bas dans l'article 1er. Sa sainteté connaît jusqu'où sont étendus par les théologiens publicistes allemands ces droits supérieurs de protection envers l'Eglise. Elle sait que sous le prétexte d'une pareille protection, on veut attribuer aux souverains une puissance illimitée qui fut toujours méconnue par ses prédécesseurs, et qui est opposée aux divines prérogatives de la hiérarchie ; et par conséquent, connaissant à combien de maux graves conduiraient les expressions contenues dans une déclaration approuvée et sanctionnée par le chef de l'Eglise, Sa sainteté demande qu'elles en soient retranchées.

» Après les observations dont il a déjà été question, relativement à la nouvelle circonscription des diocèses à opérer dans les territoires des princes et états protestans réunis de la confédération germanique, l'article 2 de la déclaration ne présente aucune observation, excepté celle relative à la nouveauté de la dénomination de la religion catholique, qui est appelée, dans le dernier paragraphe du susdit article, christianocatholicam, dénomination que le S. P. demande qu'on change en celle de catholicam, conformément à l'usage constamment et universellement pratiqué dans l'Eglise.

» Dans l'article 3 de la déclaration, là où il est question des chanoines des cathédrales, il est dit qu'ils devront aider les évêques dans l'administration du diocèse ; sur quoi le Saint-père a observé que la part que peut avoir le chapitre de la cathédrale dans l'assistance qu'il donne à l'évêque pour l'administration du diocèse, étant déterminée dans le droit canonique et établie par les habitudes légitimes, il devient nécessaire, pour éviter les questions qui pourraient s'élever entre les évêques et les chapitres, d'ajouter aux mots : Episcopum in administrandâ diocesi adjuvare, les paroles suivantes : Juxta ea quæ canones præcipiunt, aut legitima exigunt consuetudo.

» Les princes confédérés voyant qu'il y ait des séminaires pour l'éducation du clergé dans les diocèses de leurs états, ainsi que cela est exprimé dans l'article 4 de la déclaration, le Saint père ne peut s'empêcher d'insister de son côté pour que ces séminaires soient modelés sur la forme que le sacré concile de Trente a prescrite avec tant de sagesse, et que l'expérience de près de trois siècles a démontrés si utiles à l'Eglise catholique. A cet effet, Sa Sainteté ne peut se dispenser, en premier lieu, de manifester son vif désir pour qu'il soit établi un séminaire dans chaque diocèse. Les dispositions du concile de Trente permettent, il est vrai, que les enfans de plusieurs diocèses soient réunis en un seul ou en plusieurs séminaires ; mais elles ne permettent que dans le cas où les églises seraient tellement pauvres qu'il y aurait impossibilité d'ériger un séminaire dans chaque diocèse ; sa Sainteté est persuadée que les princes et états protestans réunis de la confédération germanique pourront trouver dans leur générosité, et dans les biens ecclésiastiques dont ils sont actuellement en possession, les moyens d'établir, outre les trois séminaires indiqués dans l'art. 4, qui existent actuellement, les deux autres pour les diocèses qui en seraient privés.

Mais ce qui réclame principalement la sollicitude du Saint-père relativement aux séminaires qui sont l'objet des plus tendres soins de l'Eglise catholique, c'est la forme que l'on veut donner aux séminaires même.

» Par le dernier paragraphe de l'article 4, S. S. a appris que l'on veut établir les écoles des sciences sacrées dans les universités, et que par conséquent il ne serait admis dans les séminaires que les jeunes gens adultes, qui, après avoir achevé le cours de leurs études dans les universités mêmes, y seraient reçus pour quelque temps, à l'effet d'y apprendre la pratique du ministère sacré, les devoirs des pasteurs, la liturgie et autres choses semblables. Le Saint-père s'est confirmé dans cette idée, en relevant dans l'article 6 qu'il ne sera laissé aux évêques que la seule nomination du recteur du séminaire, et qu'il n'y est nullement question des professeurs. Une forme pareille, totalement contraire à celle établie par le concile de Trente, change le but que l'Eglise a eu en instituant des séminaires, et détruit les droits des évêques sur l'institution et l'éducation des seminaristes dans la doctrine nécessaire à leur état ; elle ne peut être approuvée par le Saint père.

» Le sacré concile de Trente, dans la session 23me, établit que l'on doit élever dans les séminaires, éduquer religieusement, et habituer à la discipline ecclésiastique un nombre déterminé d'enfans : Certum puerorum numerum. En effet, le but que l'Eglise a eu en instituant des séminaires, a été précisément celui d'éduquer et de former, dès la plus tendre enfance, ceux qui se destinent à être ministres du sanctuaire, dans l'exercice des vertus propres à leur état, et dans les sciences sacrées, sous la vigilance et la dépendance totale des évêques. Quels que soient les abus relatifs aux séminaires, qui ont pu s'introduire dans quelques états de l'Allemagne, même catholiques, on ne peut les objecter au Saint-siège, qui ne les a jamais ni reconnus ni sanctionnés, et qui au contraire les réprouve. On ne pourra jamais raisonnablement prétendre que le Saint-siège approuve lui-même un abus, par la seule raison qu'il se trouve introduit dans quelque pays catholique. L'état de décadence, dans lequel le clergé d'Allemagne se trouve, est attribué par le Saint père ainsi que par les évêques, aux abus qui se sont introduits spécialement dans les séminaires, et principalement en n'y admettant que des jeunes gens adultes, après qu'ils ont terminé le cours de leurs études dans les universités, lesquels ayant joui d'une liberté excessive, se sont imbus des principes les plus pernicious. Il faudrait ne pas connaître la nature

de l'homme, pour se persuader que, dans des temps aussi corrompus que ceux dans lesquels nous vivons, des jeunes gens déjà mûrs, puissent, en peu de mois, se former à des vertus solides qui sont propres à l'état ecclésiastique, sans s'être exercés dans un âge plus tendre à la pratique de ces mêmes vertus, et qu'ils puissent retourner à des principes sains, après avoir été imbus de maximes qui ne sont nullement conformes à celles qui doivent régler la conduite d'un ecclésiastique.

(La suite à un prochain numéro.)

COUR D'ASSISES DU RHONE.

Seance du 15 septembre.

(Suite de la réplique de M. le procureur-général.)

» Je l'ai dit et je le répète, discuter sérieusement ces réponses, ce serait vraiment s'assoier au ridicule des assertions.

» Cependant, Maillard voulait opérer la contre-bande, ou bien il voulait opérer une insurrection : la première version serait absurde, les machinations de l'accusé, ses lettres, ses discours et ses voyages eurent donc pour but de préparer un soulèvement.

Après avoir rétabli la preuve des propositions faites par Maillard, à Lyon, Pontin et Colonge, à diverses personnes que Maillard voulait associer à un complot, M. le procureur-général aborde deux objections communes à chacun des accusés.

» Le succès, dit-on, était impossible ; on ne peut supposer dès lors que quelques hommes aient eu la démente de concevoir sérieusement le projet de le tenter : si ce fait était reconnu ; si le résultat était établi, ce n'est point à la justice qu'il faudrait livrer les auteurs, c'est aux gens de l'art ils ne mériteraient pour peine que la saignée et le bain froid.

» Sans doute le succès était impossible : je le crois et je me plais à le reconnaître. Un aventurier réussirait-il à soulever les habitans de nos villes et de nos campagnes ? de plus puissans efforts seraient vains. Leurs paisibles citoyens ont le sentiment de leur bien-être. S'écarterai, si l'on veut, l'idée du devoir ; le dévouement et la fidélité que commande si impérieusement à ses sujets, le monarque juste et bienfaisant qui nous gouverne. L'égoïsme suffirait pour imposer à la France la conservation et la défense du gouvernement qu'elle régit : elle est libre ; elle prospère, et le peuple même a appris à connaître ce que lui valent les révolutions.

» Cette première assertion, j'en reconnais l'exactitude et je la confirme : mais devez-vous en conclure que nul, s'il ne fut atteint de démente, n'a pu récemment conspirer des troubles ? Les difficultés de l'entreprise et le prétexte de la fuite ouvriront-ils un refuge à tout machinateur de complots ?

Le tolérer n'est plus convenable : le défenseur de Maillard que en faire usage ; ce fut de sa part une ingénieuse ressource ; exciter l'indignité du juge, c'est user habilement l'effort et la force de l'accusation.

Je lui répondrai d'un ton plus grave : je vous rappellerai, messieurs, qu'à l'époque où Maillard conçut son dessein, l'insurrection triomphait à Naples et que l'étendard de la révolte flottait à Turin : c'est là que Maillard prit son espoir ; plusieurs témoins nous l'ont attesté.

Je vous rappellerai que Maillard s'ouvrit de son projet, ce jour même (plus d'hésitation sur ce point, je l'ai prouvé nettement et la dérogation devient impossible,) Maillard s'ouvrit à Lyon de son projet, le 15 mai, le jour même où l'on y jeta brusquement l'annonce du soulèvement de la capitale, de la publication de la constitution de 1791 et de l'abdication du roi.

Je vous rappellerai qu'à l'époque des troubles de Turin, les agitateurs que notre ville recèle, ont cru d'abord à la conflagration de l'Italie et au progrès de l'insurrection en d'autres pays ; qu'ils ont jugé le moment propice et que, dans un aveuglement qui tient du délire, ils se sont naïvement dévoués aux yeux de la France, osant lui donner pour la révolte, le signal qui, de tous, était le plus propre à les écraser sur leurs essais.

Ce signal, ne fût-ce pas, messieurs, de la démente ! ce fut la constitution de 1791 : c'est-à-dire, le changement de la dynastie, le renversement de la patrie, l'oppression du pouvoir royal ; puis une assemblée, chargée de constituer de nouveau la France, ou plutôt de la rejeter dans le cercle où tant d'horribles maux l'ont mutilée de 1791 à la restauration.

Je vous dirai que ces tentatives éparées, opérées simultanément sur divers points, n'ont pas été l'effet de quelque malveillance isolée ; il est un centre où tout se combine, plans d'organisation, bruits alarmans, tentatives séditeuses. Toutes ces machinations infernales naissent et s'échauffent au même foyer.

Ici même, au sein de la généreuse cité qui, seule avec ses enfans, lutta dans l'héroïque élan de son courage, contre la terreur et les phalanges que l'anarchie de 1791 avait enfantées, n'a-t-on pas fait à cette cité fidèle, l'insulte d'essayer sur son enceinte le bruit d'une insurrection dans la capitale et du triomphe des rebelles, au palais même de nos rois ?

» Telles sont, Messieurs, les diverses considérations que j'oppose aux divers moyens de la défense : Je crois les avoir énoncées clairement : il est inutile que je les résume.

» Il est donc prouvé....

» Je ne puis quitter la parole sans m'affliger avec vous, Messieurs, de l'épave de quelques Français que le souvenir du passé ne touche que pour nourrir en eux le regret de l'homme qui fit nos malheurs, et la proposition à troubler le règne de paix qui les répare.

Bonaparte a dévasté durant cinq années l'Europe et la France, que ceux qu'il entoura de ses faveurs, ceux qu'il enrichit de ses largesses, regrettent la source de leur élévation ou de leur fortune ; ou le conçoit ; mais que des artisans et des cultivateurs, des marchands et des propriétaires, des hommes, enfin, pris dans cette classe dont l'aisance et le bonheur sont inséparables de l'ordre du travail et de la paix, regrettent des tems d'exaction et de tourmente, voilà ce que la raison ne connaît point.

Telle est pourtant la condition des prévenus ; telle est la condition de ceux que Maillard désigne dans ses lettres comme ses complices ; énoncations dénuées de base puisque la justice les a dédaignés.

Qu'a-t-il fait pour eux ce maître qu'ils regrettent ! Qu'a-t-il fait pour notre patrie ! S'il n'eût cessé de la régir, eût-elle connu jamais la liberté et le repos !

Sa faux moissonnait nos générations, comme nos récoltes : il calculait froidement ce qu'il pouvait donner chaque année de notre population et de nos ressources aux jeux effrénés de ses caprices : la France pouvait dépenser, chaque année, (ce sont ses termes) la France pouvait dépenser tant de milliers d'hommes et tant de millions.

Aurions-nous oublié qu'en 1812, il sacrifia six cents mille Français sans un mot, sans un geste de sensibilité sur l'excès inouï de leurs souffrances ; il revint chasser dans ses parcs, quand le froid et la faim immolaient ces intrépides légions qui eussent débité, dans les combats, l'effort combiné de l'Europe entière.

Aurions-nous oublié qu'en 1813, il décrétait un monument pour attester aux générations futures que la France et l'Italie venaient de lui rendre douze cents mille soldats ; peu de mois après, nos frontières étaient envahies : Ces douze cents mille hommes n'étaient plus.

Notre population, alors, ne croissait que pour le massacre : l'adolescent

était élevé, avant que l'âge lui eût donné la force de supporter le poids de ses armes : la veuve et l'octogénaire se voyaient ravir jusqu'au dernier sou-
cier de leur vieillesse : chaque jour, quelque invention nouvelle venait arracher à la vie paisible celui qui pour se racheter de la mort, s'était privé d'une partie de sa fortune ou de tout son bien.

Au dehors, le nom français inspirait la haine ou la crainte : dans l'intérieur, la conscription usait nos familles; les réquisitions ensuite fouillaient nos villes et nos campagnes; nos biens, ni nos enfans n'étaient plus à nous : et quand l'anxiété rongait nos âmes, non content de nous dépouiller, on affectait de nous avilir : on imposait à nos magistrats l'offre pompeuse de nos vies et de nos fortunes pour alimenter les ravages d'une ambition détestée.

Cette peinture n'est point outrée, messieurs, elle est fidèle : mais les maux passés s'oublient aisément et les biens dont on jouit ne touchent guère.

L'auteur de ces maux a cessé de vivre : le sang qu'il a fait couler, les larmes qu'il a fait répandre, que le ciel apaise les lui pardonne : mais que son nom cesse désormais d'agiter notre patrie : un septre de fer a fait place au gouvernement de cette famille qui, française et toujours française, selon l'expression récente de l'un de ses augustes membres, n'aspire et ne peut aspirer qu'au bonheur du peuple français : se peut-il qu'un nom sinistre et les souvenirs qu'il nous retracerait vivent encore dans quelques esprits, au point de donner aux agitateurs l'espoir de s'en emparer comme d'un signal de soulèvement et d'un appas pour la révolte.

Tel est pourtant le résultat que ne laisse pas de nous dévoiler cette procédure. J'ai dû, messieurs, vous en commenter les faits et les preuves : ma tâche est remplie : la commence la vôtre : je livre à votre impartialité le soin d'affermir l'ordre social par une juste répression, si les accusés vous semblent coupables; et le soin, non moins précieux, de protéger l'innocent contre la poursuite, si la justice et la vérité ne vous frappent dans le commentaire de l'accusation.

(Demain nous donnerons l'arrêt.)
PARIS, 20 septembre.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Pendant la matinée la Roi a travaillé avec le ministre de sa maison et le ministre de l'intérieur.

Le Roi a reçu en audience particulière plusieurs présidens de collège.

A midi les troupes de la garde montante ont défilé devant M. le maréchal major-général de service.

L'après-midi le Roi est allé se promener à Vincennes.

Les enfans de France ont été se promener à Bagatelle.

Les princes ont été chasser dans les environs de Versailles.

— Ce matin, les régimens des grenadiers de la garde et les dragons ont manœuvré au Champ-de-Mars, sous les ordres du lieutenant-général Bordesoult.

— Il a eu exercice du polygone à Vincennes; beaucoup d'officiers supérieurs y assistaient.

— M. le duc de Richelieu est arrivé aujourd'hui de Courteuil à Paris.

— On a transporté aujourd'hui à la Morgue le cadavre d'un individu qui a été écrasé par une voiture, dans la rue du faubourg St-Martin.

— Les travaux du nouveau séminaire que l'on bâtit sur la place Saint-Sulpice, se poussent avec la plus grande activité; déjà le bâtiment s'élève au 1er étage.

— On a commencé à faire les fouilles dans le faubourg Saint-Martin pour l'établissement du canal de L'Ourcq.

— La chambre de mise en accusation de la cour d'assises de Paris s'est occupée aujourd'hui de dix-neuf affaires, qui seront jugées à la prochaine session. De ce nombre se trouvent celles de MM. Bargmeter et Flocon, auteurs d'écrits séditieux sur la mort de Napoléon.

EXTERIEUR.
PORTUGAL.

LISBONNE, le 1er septembre. — Dans la séance des cortès du 25 du mois dernier, il a été décidé, après une longue discussion, qu'il serait envoyé deux bataillons de 1200 hommes chacun au Brésil, et que le détachement qui se trouve maintenant à Rio-Janeiro reviendrait en Portugal.

Dans la séance du 28, le congrès a également décidé qu'un conseiller-d'état ne pouvait accepter ni occuper d'autre emploi, pas même celui de chef d'une division dans un ministère.

Le député Francini présenta un long rapport sur les dépenses de l'armée; sur les abus et sur les réformes dont elle est susceptible.

Dans la séance du 29, le général Stockler ex-gouverneur des Açores, retenu sur le navire qui l'a conduit, ayant demandé à présenter au congrès un mémoire justificatif de sa conduite, on a été d'avis qu'il fût renvoyé devant les tribunaux saisis de l'instruction de cette procédure, et que le général serait transféré au fort St-Jean, dans un appartement sain et décent.

Les députés de Fernanbouc ont pris séance au congrès avant-hier, aux acclamations unanimes de leurs collègues.

CADIX, le 4 septembre. — L'état sanitaire de notre province est des plus satisfaisans; la junta a décidé qu'il en serait fait part officiellement partout où besoin serait.

Il y a toujours quelques corsaires qui rôdent dans nos parages; ils ont capturé dernièrement le Chebeck, le St-Bonaventure et une barque de pêcheurs, celle-ci a été relâchée au bout de deux jours.

Nous apprenons de Rota que la milice de cette ville, qui s'était mise à la poursuite de Zaldivar, y est rentrée le 31 août sans l'avoir pu atteindre, il paraît qu'il a avec lui une quarantaine d'hommes montés.

Le consulat de cette ville a fait publier l'avis que les relations de commerce avec l'île Sainte-Hélène étaient rétablies sur le pied qu'elles existaient avant la détention de défunt Napoléon Bonaparte.

ESPAGNE.

SÉVILLE, le 1er septembre. — Le lieutenant-colonel du régiment de Fernèse, canonné à Utrera, vient de faire part au capitaine-général de l'Andalousie, que le factieux Zaldivar s'était présenté avec trente à trente-cinq hommes montés, dans la ferme de Letin; qu'ils avaient tué le gardien des chevaux, et que, par suite de cet événement, il avait cru devoir mettre à sa poursuite 40 cavaliers de son régiment.

NOVELDA, le 3 septembre. — Le fameux Alfonso Jaime court risque de ne pas échapper à la colonne mobile qui le tient serré de près; hier un petit détachement de Catalans fit rencontre de sa bande, et quoique inférieurs en

nombre, ces militaires ne balancèrent pas à l'attaquer dans une position qui lui présentait un grand avantage; cependant après une heure d'un feu très-vif, Jaime fut contraint de battre en retraite, laissant sur le champ de bataille un homme tué et deux blessés, ainsi que diverses armes, effets d'habillement et autres objets, fruits de ses rapines. Les deux prisonniers ont assuré que Jaime était grièvement blessé.

Madrid, le 10 septembre 1821. — (Correspondance particulière.) S. M. a nommé ministre de la guerre le maréchal de camp Valanza, inspecteur d'infanterie; mais ce général a donné immédiatement sa démission, alléguant l'insuffisance de ses moyens pour remplir, dans de si graves circonstances, une charge qui exige tant de responsabilité.

On assure que la députation permanente, d'accord avec le gouvernement, va faire une représentation énergique à S. M. à l'égard de la nomination d'un ministre de la guerre, et d'autres circonstances qui ont donné cours aux événemens qui ont eu lieu ces jours passés.

Le brigadier Martinez Saint-Martin, chef de direction au ministère de la guerre, est nommé chef politique supérieur de cette province en remplacement du général Copons.

Les corps de troupes, en garnison à Madrid, viennent d'envoyer une adresse à S. M. pour la prier de ne pas différer plus long-tems son retour dans cette capitale.

Voici la réponse à l'adresse que le corps municipal avait fait au roi pour le même sujet.

« EXCELLENCES,

« J'ai rendu compte à sa majesté de l'adresse de vos excellences, en date d'hier, pleine de zèle le plus pur pour la tranquillité de cette capitale qui a été agitée quelques momens à cause des événemens dont elle fait mention; et sa majesté qui désire répondre aux sentimens d'amour et de respect de ce peuple héroïque si dignement représentée par vos excellences, m'ordonne de lui faire connaître qu'elle éprouvera le plus grand plaisir à retourner dans cette capitale aussitôt que le rétablissement de sa santé qui commence à s'améliorer, et qui a été le motif de son voyage ici, pourra le lui permettre.

« Au surplus, sa majesté est extrêmement satisfaite de l'active vigilance de vos excellences à maintenir la tranquillité publique; et elle m'ordonne de vous en faire en son nom, ses remerciemens.»

Dieu vous garde plusieurs années.

Saint-Ildefonso, le 5 septembre, 1821.

Signé BARDAXI.

— Avant-hier au matin, il arriva ici un courrier extraordinaire de Valence, avec des dépêches pour le gouvernement : il fut réexpédié vers les trois heures. On assure qu'un général, nommé Guillaume de Vondoncourt, imitait dans cette ville la conduite qu'ont tenue dernièrement à Sarragosse des exilés français; plusieurs personnes ont été arrêtées, et elles ont fait l'aveu qu'ou les avait embauchées pour servir dans l'armée d'Aragon, qui devait s'approcher des frontières de France. Le journal ministériel assure qu'il existe en Espagne plusieurs étrangers stipendiés pour y fomenter des troubles, et rendre ainsi la nation espagnole odieuse aux puissances de l'Europe; et qu'avant peu de temps, le gouvernement qui a en main des pièces à l'appui de cette assertion, ne tardera pas de les rendre publiques.

— Des officiers français, retirés à Madrid, ayant le projet d'aller offrir leurs services aux Grecs, il a été ouvert une souscription pour subvenir aux frais de leur voyage.

— Le courrier, partant de Madrid pour l'Estramadure, a été arrêté non loin d'ici par trois hommes sans doute fort curieux; car ils n'ont fait que lire certaines dépêches.

— Deux officiers d'état-major, employés auprès du général Riégo, ont reçu l'ordre de se rendre à Tolède, mais de ne pas passer par Madrid.

P. S. Le bruit se répand dans ce moment que le général Joachim Salvador, ex chef d'état-major de nos armées dans la dernière guerre, venait d'être nommé ministre de la guerre, et qu'il acceptait. Il est certain que le Roi rentrera à Madrid le 12 de ce mois : ces deux nouvelles nous combient de joie.

YRUX, le 14 septembre. — Les nouvelles que nous recevons dans ce moment de Sarragosse, nous annoncent que le général Riégo était rentré dans cette ville, où la plus parfaite tranquillité était rétablie; l'indignation se portait seulement sur les émissaires de l'étranger; on avait pris les plus grandes précautions relativement aux communications de cette ville avec la Catalogne; chaque personne qui en venait, devait être munie d'un bulletin de santé.

Le courrier de la malle, parti de Madrid, le 10, à minuit, a été arrêté à un quart de lieue de cette capitale par six hommes armés dont trois étaient à cheval : ils l'ont fait écarter de la route, et là ils ont pillé les voyageurs qui étaient au nombre de sept, dont deux anglais; un de ceux-ci, après avoir été dépouillé, s'est amusé à tracer, au clair de la lune, l'esquisse de cette scène; nous l'avons eue en main. Il faut être anglais ou grand amateur de dessin pour guider le crayon dans une pareille occurrence.

Madrid, le 10 septembre. (Extrait d'une lettre particulière.)

..... La garnison de Madrid ayant témoigné au Roi sa fidélité et son grand attachement à la constitution, c'est dès ce moment que tout est tranquille et que les affaires ont repris le calme ordinaire. A Madrid, on annonce le retour du Roi pour le 16; on assure qu'il doit renvoyer de son service M. le comte de la Puebla, le duc de Montemar, et M. de Castro-Torono; ces trois individus sont désignés par le public comme ennemis de la constitution, et leur chute ne peut être que très-agréable au parti libéral, parce qu'elle laissera le Roi libre et en état de faire connaître ses desirs de ne point se séparer de la volonté générale de la nation.

Il est à craindre qu'au moment où le Roi fera usage de ses droits en renvoyant les personnes qui sont attachées à son service personnel il renvoie aussi ses ministres; c'est à quoi on s'attend à l'ouverture des cortès extraordinaires.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, le 30 août. — Nous venons d'avoir un exemple épouvantable de ce que peut la superstition sur un peuple opiniâtre. Le juif Esik Markowitz et ses trois complices viennent d'être exécutés pour leurs crimes, et leurs corps ont été exposés sur la roue. D'après une antique croyance, le sang des individus qui périssent ainsi doit procurer à ceux qui en boivent des propriétés merveilleuses. En conséquence, à peine la garde fut-elle retirée, qu'une foule de juifs et de juives se précipitèrent sur l'échafaud, pour y ramasser du sable imprégné du sang des suppliciés. Mais l'échafaud surchargé s'ébranla; sept personnes, et particulièrement deux femmes, ont été blessées grièvement.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 15 septembre. — Nous sommes encore dans l'attente des choses à venir. La guerre entre la Russie et la Turquie, éclatera-t-elle ou non? Les lettres de Vienne cherchent à nous répandre d'espérances de paix; et ces espérances sont tenues en attendant le cours des effets autrichiens. Sans doute le prince de Metternich ne penche pas pour la guerre; mais en Russie, comme en Allemagne, l'opinion publique est pour l'émancipation des Grecs. — Il est d'ailleurs remarquable que, dans ce moment, les premiers diplomates mêmes ne savent guère ce qui se passe. Une puissance invisible paraît ag

sous main et préparer des événements qui n'entrent pas dans les calculs des hommes d'état. Suffira-t-il, à la longue, de biaiser adroitement, ou bien une volonté forte, un plan fixe et vigoureux viendront-ils suppléer à la politique chancelante et inerte? Et si ce que nous savons bientôt. — Des hommes d'esprit présumant qu'il se pourrait que les mouvements de l'armée ne nous fussent connus qu'à la suite d'une victoire décisive. — Victoire qui pourrait même entraîner la fin du divan. Une telle fin, dont la possibilité ne saurait être niée, produirait sans doute de grands changements en Europe.

Dans cette supposition, il est intéressant de voir une grande partie de l'Allemagne porter ses regards vers la Russie, par un double sentiment et de gratitude et d'espérance. On n'y a pas oublié la part qu'elle eût à la conservation de la maison de Bade, qu'elle n'en voulut prendre aucune aux actes de de Carlsbade; l'usage qu'elle a fait de son pouvoir en donnant à la Pologne une constitution adaptée aux besoins du temps, la modération qu'elle a montrée en ne surrogeant point une influence prépondérante dans les événements d'Italie. Enfin la Russie s'est acquise l'estime et la confiance des hommes de bien pour n'avoir point jeté dans les prisons les transfuges grecs, elle a, au contraire, reconnu généreusement les droits du malheur. — Cette direction des esprits, de ces vœux souvenirs qui tiennent à des faits sont peut être aux yeux de l'observateur des nouvelles plus importantes que le passage d'un courrier ou la dépêche ostensible d'un ministre. Il est impossible de pénétrer les secrets des cabinets; il est vrai qu'on en cherche souvent là où il n'en a existé pas. D'autres intérêts publics se cachent à l'œil du diplomate et cette progression des affaires publiques est peut-être le secret de nos temps.

L'association qui s'est formée en Allemagne pour le soutien de la cause des Grecs et dans la vue de porter des secours aux chrétiens d'Orient, vient de faire publier à Offenbach la pièce ci-dessous.

« La légion germanico-hellène.
« Comme il circule dans le public des bruits absurdes et contradictoires relativement à cette légion, nous sommes autorisés à donner à son sujet les renseignements authentiques que l'on va lire.
« La cause la plus juste et la plus sacrée même rencontre des antagonistes comme la plus palpable absurdité trouve des partisans. Quoiqu'il faille être d'un esprit extraordinairement borné pour ajouter foi à certains bruits que l'on fait courir, l'expérience prouve cependant qu'il existe une population qui y ajoute foi ou veut s'y ajouter foi (on sait que tous les états ont leur populace. ...), il est, disons-nous, certaines gens qui affectent de croire tout ce que l'on débite de plus incroyable, et qui emploient tous les moyens pour accréditer les contes les plus ridicules, lorsque leur intérêt les y pousse, ou qu'ils peuvent s'en servir pour jeter un voile sur leur propre nullité. Heureusement que de pareils efforts restent presque toujours impuissans; car la vérité triomphe tôt ou tard.

« L'entreprise qu'a formée M. le baron de Dalberg d'organiser un corps destiné à porter secours à des hommes qui sont en proie aux traitemens les plus barbares et les plus avilissans, est grande et noble en elle-même, et les moyens qu'il emploie pour la mettre en œuvre sont aussi simples que légitimes. S'il en était autrement, les gouvernemens seraient intervenus depuis long-temps; M. de Dalberg lui-même et les personnes qu'il a autorisées à l'assister dans ce travail s'occupent, pour le moment, à enrôler tous les jeunes gens qu'après un mûr examen, ils trouvent propres à faire partie d'une expédition aussi honorable que celle qu'ils ont projetée, et ils donnent à chacun un numéro afin de pouvoir les appeler dans les rangs, du moment où ils auront obtenu des gouvernemens respectifs la permission qu'ils sollicitent de faire marcher le corps en masse, ou bien que les puissances chrétiennes aient déclaré formellement la guerre aux Turcs.

« Si, contre toute attente, la déclaration de guerre n'avait pas lieu, ou si les gouvernemens refusaient à M. de Dalberg et à ses associés la permission d'organiser la légion et de la faire marcher en corps, les jeunes gens qui ont été envoyés en Morée par escouades de quatre ou de six hommes, chacune de ces escouades aurait à sa tête un homme expérimenté, et elles seraient précédées par quelques militaires instruits qui prépareraient tout pour leur réception et engageraient quelques-unes des riches maisons de banque de la Morée à se charger de la traversée, pour laquelle l'embarquement aurait lieu, soit à Otrante, soit dans quelque autre port. Il est presque superflu de dire que ces députés seront munis de papiers servant à constater leur mission, ainsi que des fonds qui leur sont nécessaires pour se présenter dans la Morée avec une certaine dignité, enfin de tout ce qui est capable de leur faire gagner la confiance des Grecs.

« En tout état de cause, le premier besoin de l'association, c'est un comité central, formé par d'honnêtes recommandables par leur probité, auquel toutes les sociétés particulières adresseront les fonds qu'elles viennent de recueillir et dont elles lui confieraient l'administration. Il serait à désirer que ce comité se formât sans délai, et qu'il s'établît à Aschaffembourg ou non loin de là, attendu que M. de Dalberg a lui-même son bureau dans cette ville, et qu'il y est fait inscrire déjà plus de 600 volontaires, qui ne sont nullement comme nos ennemis craignent de le répandre, des coëliers, des cerveaux brûlés et des vagabonds, mais des hommes capables, dont la plupart ne manquent pas d'expérience, et qui tous sont animés d'un ardent amour du bien; ils ne sont pas tous sans fortune, puisqu'il en est dans le nombre qui se sont offerts à équiper et à armer dix ou douze combattans. Le comité central formé, il sera urgent de faire partir sans délai les députés qui doivent préparer dans le Péloponèse la réception de la légion, et faire les arrangements nécessaires pour sa traversée.

« Que dirait la postérité si elle lisait dans l'histoire : Cette Europe chrétienne, qui se dit si civilisée, a vu d'un œil indifférent et les bras croisés, des barbares égorgés, faire expirer dans les tourmens les bras atréces une nation entière de chrétiens. Une stérile pitié, de vaines plaintes, ne peuvent point sauver les malheureux Grecs. Ou bien, après tout le sang qui a coulé, est-il permis encore de croire à une réconciliation des Turcs et des Hellènes? Ceux qui paraissent la regarder comme possible ne connaissent nullement ni les hommes ni les choses, ou bien cachent un froid égoïsme derrière un écusson verrouillé. D'autres nous disent : Avant que vous arriviez sur le lieu tout sera fini ! vaine défaite. Les scènes d'horreur dont le récit nous fait frémir, ne peuvent finir sans secours étrangers, elles dureront encore dix ans, vingt ans peut être.

« Les Grecs réduits à leurs propres forces peuvent tout aussi peu chasser les Turcs de l'Europe et s'établir en maîtres dans les forteresses et dans les grandes villes, que les Turcs peuvent réussir à exterminer les Grecs dans les montagnes et dans la Morée. Les Musulmans marqueront chacun de leurs succès momentanés par les plus affreux massacres : les Grecs cherchent dans les montagnes; les Turcs dans les villes et dans les vallées : il n'y aura pas de fin au carnage. Le plus beau pays du globe, où Socrate et Platon enseignèrent la sagesse, où des milliers de Persans furent mis en fuite par quelques milliers de Grecs, ce sol qui recouvre Léonidas et ses 300 Spartiates, où retentirent les chants de Sapho, où Solon dicta ses lois, serait converti en un désert ! Non, par les mânes d'Hermann, il n'en sera point ainsi.

« Déjà près de mille descendans des compagnons d'Hermann sont inscrits sur les rôles de M. de Dalberg, sans compter ceux qui ont fait consigner leurs noms sur les registres des autres villes. Quelle gloire pour l'Allemagne si nous sommes la première des nations de l'Europe qui porte secours aux Grecs

opprimés : dès que la plus faible troupe aura pris pied dans la Morée, tous les peuples de l'Europe imiteront l'exemple que nous aurons donné; la faible troupe deviendra bientôt une invincible armée sous les coups de laquelle on verra expirer le despotisme du croissant.

« Concitoyens, nous vous le répétons, ne vous laissez point égarer par l'égoïsme ou la stupidité d'hommes pervers ou abâtardis ! suivez l'impulsion de votre cœur; que chacun de vous agisse de son bras ou concoure de sa fortune pour faire triompher la bonne cause !

« Des hommes retenus par les liens du mariage et par les devoirs que leur impose une famille dont ils sont les soutiens, ne peuvent point paraître dans les rangs, nous le savons : ce n'est ni eux ni les jeunes gens assis encore sur les derniers bancs de l'école que nous engageons à courir aux armes; mais que ceux d'entre eux qui ont du superflu en sacrifice une partie. Mais vous qui dans ces tems incertains, avez perdu, sans qu'il y eut de votre faute, votre emploi, ou qui avez vu paralyser l'industrie qui vous faisait vivre, ne vaut-il pas mieux pour vous de saisir l'honorable occasion qui se présente d'être utiles, que de végéter dans l'oisiveté et dans la misère ! Aux armes, donc, si vous avez du courage et de l'énergie, si vous voulez sortir de la triste ornière dans laquelle vous vous traînez. Une glorieuse lice est ouverte; sachez y entrer d'un pas ferme, un inestimable prix vous attend !

GUERRE D'ORIENT.

Les nouvelles de l'Archipel portent en substance ce qui suit :

L'île de Candie a été évacuée par les Turcs. On équipe en toute hâte une nouvelle escadre à Constantinople qu'on assure devoir être portée à soixante bâtimens de toutes grandeurs.

Des Parganiotes réfugiés dans les îles Ioniennes sont parvenus à se réunir et à faire une descente dans l'Épire. Ils ont cherché à surprendre Parga; mais cet essai a manqué.

Démétrius Ypsilanti vient de faire publier une proclamation courte, mais énergique, adressée aux Grecs, dans l'espoir d'exciter leur courage.

On confirme la nouvelle de la prise par les Grecs de Thessalonique, d'Argos, de Corinthe, et d'autres places moins importantes.

Germano, archevêque d'Académie, condottiere d'un corps de troupes grecques, annonce dans une proclamation publiée à Calavryta le 24 juillet, que les villes de Lala, de Dimigrana, de Caritane, de Tanaris, de Tripolizza, de Calavryta, de Vostizza, de Monembasix (Napoli de Malvasie), et 726 bourgs ou villages, ont secoué le joug, et que la faim fera bientôt rendre les places qui sont encore occupées par les Musulmans.

Les Grecs ont fait conduire dans les montagnes leurs troupeaux, et tous les vivres, de sorte que les Turcs n'ont pas même la ressource de s'approvisionner, lors même qu'on serait forcé de renoncer momentanément au siège ou au blocus de l'une ou de l'autre de leurs places.

Athènes, la ville des sciences, des lettres et des arts, s'est provisoirement reconstituée en république; les villes de l'Attique, de la Béotie et de la Phocide se sont confédérées avec elle.

AVIS.

Le public est prévenu qu'il est arrivé en cette ville, un marchand de toiles de coton en toutes couleurs, (dites rouenneries) qu'il vend par pièce de 30 aunes, à raison de 18, 20, et 21 sols l'aune. Ce marchand est déballé à l'hôtel des Quatre-Chapeaux.

BOURSE DE LYON. — Cours du 20 sept.

	Jours	Argent	Leitres.
Amsterdam.	30		
id.	90	59 3/4	
Londres.	30		
id.	90	45 3/4	
Hambourg.	30		
id.	90	179 1/4	
Auguste.	30		
id.	90	446 1/4	
Madrid.	30	15 3/4	
id.	90	15 3/4	
Cadix.	30		
id.	90		
Lisbonne.	30		
id.	90		
Livourne.	30		
id.	90	506	
Milan.	30		2 p. 1/2 offert.
id.	90		
Gènes.	30		
id.	90	472	foible.
Naples.	30		
id.	90	426	
Bâle.	30		
id.	90		
Francfort.	30		
id.	90	4 1/2	
Vienne effe.	30		
St-Petersb.	à vue	178	rare.
id.	30	314	
id.	90	1 1/2	
Bordeaux.	30		
id.	90	1 1/2	
Marseille.	100		2 p. 1/2 demandé
id.	30		pair.
id.	90		
Montpellier.	30		
id.	90		
Toulouse.	30		
Beaucaire.	foir.		
Piastres.			
Or. 20 et 40.			
Facompre.			
Barres d'ar.		118	foible.
		4 1/2	

BOURSE DE PARIS. — Cours du 20 sept.

	Un Mois.	Trais Mois.
	Papier.	Argent.
Amsterdam.		
id.	59 1/2	59 5/8
Antvers.	1 p.	1 3/4 p.
Hambourg.	187 1/2	180
Berlin.	3f. 57 c.	f. c.
Londres.	25f. 50c.	25f. 50c.
Madrid eff.	15f. 60c.	15f. 50c.
Cadix effe.	15f. 50c.	15f. 50c.
Barisao.	15f. 50c.	f. c.
Lisbonne.	554	558
Porto.	554	559
Genes effe.	475	471
Livourne.	570	565
Naples.	433	428 1/2
Vienne eff.	251	249
Venise.	5 p.	6 p.
Milan.	1 3/4 p.	2 3/4 p.
Auguste.	250	248
Bâle.	718 p.	4 1/2 p.
Francfort.	5518 p.	4 1/2 p.
St-Petersb.		95
Lyon.	118 p.	118 p.
Bordeaux.	114 p.	118 p.
Marseille.	pair. p.	1 p.
Montpellier.	114 p.	118 p.

Or en barr. à 10001000, le k. 515f 40c. 6/5 50 p. 1000.
Or en barr. à 10001000, le k. 501f 60c. 6/5 50 p. 1000.
Pièces de 20 et 40 f. 250. 4 f. 3f. 50 p. 1000.
Quadruples neufs, la pièce. 85 f. c. à 81 f. 75 c.
Ducats de Hollande et d'Aut. 117 f. 75
Arg. en barr. à 10001000, le k. 218 f. 89c. 6/5 50 p. 1000.
Arg. en barr. à 10001000, le k. 147 f. c. 6/5 50 p. 1000.
Piastres, la pièce. 5 f. 38 c. à 5 f. 37 c.

EFFETS PUBLICS.
Cinq p. 100 Cons. J. du 22 Mars 1821. fermé le 4 sept. à 288. 30c. Jouiss du 22 sept. 87 f. 87c. 5c. 100.
5c. 100. 87f. 5c. 87f. 86c. 95c.
Rec. de liq. au p. J. du 22 Mars 1821. 101f.

Annuités à 4 pour 100 avec primac. 1072 f. 500
1075 f. p. 1000f.
Annuités à 6 pour 100 1053f. p. 1000 f.
Act. de la B. de F. J. du 1er Juillet 1821. 1547 f.
50c. 158f. 75c.
Rent. de Naples, 5 p. c. J. du 1er Juill. 69 1/4
Oblig. de la Ville. J. du 1er Juillet 1821. 1265f.